SPECA HEBDO

VOLUME 43 | **NUMÉRO 02** | NOVEMBRE 2022

2 **Enquête :** L'alourdissement de la tâche

5 **Négo locales :** Procédures de suppléance pour une nouvelle lettre d'entente

7 **Négo 2023 :** Face à un nouveau contexte, de nouvelles alliances ?

9 **Formation :** Quiz sur la procédure d'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rendez-vous le 1er décembre !

LORS DE NOTRE PROCHAINE AG, IL SERA QUESTION DU SUIVI DES PROCESSUS D'ACTUALISATION, DE LA NÉGO LOCALE ET DU SURPLUS DU BUDGET SYNDICAL

Photo : Jean-François Dorval

ENQUÊTE

L'alourdissement de la tâche

Par JEAN-FRANÇOIS DORVAL et DAVID SCHWINGHAMER
Enseignants d'infographie en prémédia et d'anglais et langues modernes

Au-delà des récriminations habituelles que l'on peut entendre dans les couloirs à propos de l'alourdissement de la tâche des enseignant·e·s, qu'est-ce qui rend notre travail plus difficile à réaliser et plus pénible à exécuter de façon spécifique ? Voici un article dont les données proviennent du court questionnaire qui était proposé dans de récentes Brèves du SPECA, et pour lequel nous avons recueilli sur une base volontaire les réponses de 44 enseignant·e·s.

Cet article s'inscrit dans une démarche exploratoire plus large du SPECA dont l'objectif est de mieux comprendre ce qui signifie l'alourdissement de la tâche, comment cet alourdissement se manifeste au niveau des différents départements, la façon dont il est vécu subjectivement, etc., et ce, afin d'en définir adéquatement les contours.

À la première question, vous avez répondu en majorité que le niveau académique à la baisse des nouvelles cohortes est (1) le facteur le plus important de l'alourdissement de notre tâche.

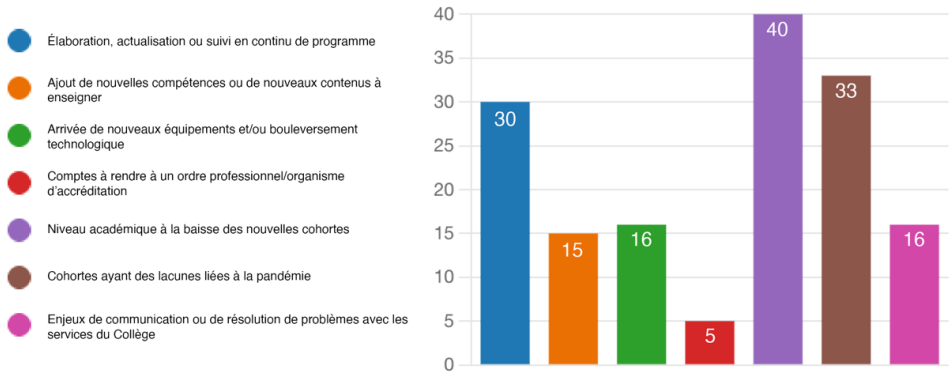

Viennent ensuite en ordre décroissant les réponses suivantes : (2) cohortes ayant des lacunes liées à la pandémie, (3) les élaborations, actualisations et suivis en continu de programme, (4) l'arrivée de nouveaux équipements et/ou les bouleversements technologiques, (5) les enjeux de communication ou de résolution de problèmes avec les services du Collège, (6) l'ajout de nouvelles compétences ou de nouveaux contenus à enseigner, et (7) les comptes à rendre à un ordre professionnel ou à un organisme d'accréditation.

Sans grande surprise, les deux premières réponses témoignent de nos perceptions des récents événements mondiaux (pandémie), et du niveau académique à la baisse, une tendance inquiétante déjà relevée par le philosophe (et ancien administrateur du Collège Ahuntsic) Jacques Dufresne en 2006 dans son texte *La crise de l'école en Occident*, et maintes fois constatée depuis par plusieurs sources d'information[1].

En ce qui concerne les autres réponses, rien de surprenant à ce que nous soyons débordé·e·s avec les nombreuses élaborations, actualisations et suivis en continu de programme, souvent accompagnés par l'arrivée de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies dont il faut apprendre le fonctionnement.

Il est toutefois inquiétant de constater que 16 répondants sur 44, soit 36 % indiquent que les enjeux de communication ou de résolution de problème avec les services du Collège les préoccupent. Une hypothèse qui permettrait d'expliquer les raisons de cette difficulté est que ces différents services sont en manque d'effectif, et que la rétention du personnel professionnel et de soutien est une préoccupation constante. Cette pénurie de main-d'œuvre, comme vous le savez, n'est malheureusement pas en voie de se résorber sous peu.

Photo : https://unsplash.com/photos/-2vD8llhdnw

[1] À titre d'exemples :

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769416/reussite-echec-scolaire-primaire-secondaire-bulletin

https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-08-26/rentree-scolaire/la-baisse-des-inscriptions-preoccupe-la-federation-des-cegeps.php

https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221013/dq221013a-fra.htm?indid=4206-3&indgeo=0

Nous vous demandions par la suite de nous faire connaître d'autres causes d'alourdissement qui n'étaient pas suggérées à la question 1.

Voici quelques exemples choisis parmi les 34 réponses reçues à la question 2, et deux entrevues pour approfondir :

« Les difficultés économiques et psychosociales des étudiant•e•s, qui les rendent vulnérables et nous poussent à faire des pieds et des mains pour les accommoder, pour réduire les travaux à faire en dehors des heures de cours ou pour permettre un maximum de flexibilité, afin de favoriser la réussite d'une population étudiante de plus en plus amochée en raison d'un filet social déficient ».

– *Laurence Daigneault Desrosiers, enseignante de Français et lettres*

« La supervision des stages dans les hôpitaux et intervenir avec les employé•e•s de ces établissements, les petites CI associées aux laboratoires pour les techniques de la santé ».

– *Carly Milorin, enseignante et RCS de Radio-oncologie*

« [Les] déplacements pour supervision de stagiaires dans la province ».

– *Sylvie Pharand, enseignante en EPM*

« Les demandes de SU/EQ (substitution et équivalences) sont de plus en plus nombreuses. Les activités de recrutement pour les techniques de laboratoire sont plus nombreuses aussi car nous avons de la difficulté à combler toutes nos places en 1re année (et le service des communications nous sollicite vraiment beaucoup en ce sens). Il y a de plus en plus de formations obligatoires : VACS, SIMDUT, biosécurité niveau 2. Il y a de plus en plus d'étudiants EESH dans nos classes, en plus des allophones, ce qui demande plus d'encadrement et qui engendre davantage de présence aux périodes de disponibilité ».

– Kim Riverin, enseignante et RCD de Biologie

« À l'heure actuelle, nous sommes à l'ère des réseaux internet et de l'intelligence artificielle qui nous amène à l'industrie 4.0. Au niveau industriel, plusieurs cellules de productions de biens sont formées de capteurs, de moteurs, de systèmes électriques et pneumatiques tous contrôlés par des automates programmables qui communiquent entre eux par l'entremise des réseaux de télécommunication sophistiqués. Cette technologie devient hyper complexe et elle le sera davantage dans les années à venir. Les départements techniques du Collège doivent constamment se mettre à jour. En référence au Département de la technique du génie électrique, lors d'un renouvellement de programme, la conception d'un nouveau cours incluant la théorie, l'acquisition du matériel et le montage des laboratoires, peut demander hebdomadairement de trois à cinq heures de préparation. Puis, il faut constamment se renouveler et l'on recommence après cinq ans ! ».

– *Sylvain Bourassa, enseignant de TGÉ*

« Avant, on avait beaucoup de troubles d'apprentissage et de troubles de lecture. Maintenant, c'est beaucoup aussi tout ce qui est relié à l'anxiété et à l'état dépressif. Dans mes cours, j'aborde l'abus sexuel, l'abus physique, l'anxiété, le suicide. Ça dépend des cours, mais ce n'est pas rare que je vais avoir une heure de plus, après mon cours, à reprendre en individuel avec certains étudiants, à les référer aux bons services, m'assurer qu'ils ont un suivi psychologique, boucler la boucle du sujet ouvert en classe qu'ils ont vécu de façon particulièrement intense…».

– *Isabelle Boisclair, enseignante de TAJ*

À la question 3 du questionnaire, nous vous demandions de nous proposer des noms de personnes à qui nous pourrions nous adresser afin d'approfondir le sujet. Merci ! Nous avons fait quelques rencontres, et vos réflexions alimenteront un deuxième article sur l'alourdissement de notre travail dans un prochain numéro. D'ailleurs si vous aimeriez partager en personne ce qui alourdit la tâche dans votre discipline, n'hésitez pas à nous contacter pour planifier une rencontre. ■

NÉGOCIATIONS LOCALES

Procédures de suppléance

POUR UNE NOUVELLE LETTRE D'ENTENTE

Par ELSA MYOTTE
Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

Si vous devez vous absenter plus ou moins longtemps du travail, comment procédera-t-on à votre remplacement auprès de vos étudiant·e·s, dans vos classes ? N'espérez pas trouver l'information quelque part dans un document officiel sur le site du Collège. Il existe bel et bien une procédure de suppléance, mais elle date du siècle dernier : de 1996, plus précisément. Bien qu'elle soit toujours en vigueur, elle a dû être adaptée au fil du temps pour tenir compte des changements à la convention collective et à l'évolution des pratiques locales.

Lors de l'assemblée générale du 1er décembre prochain, nous vous recommanderons de mandater vos représentant·e·s pour négocier avec le Collège une nouvelle lettre d'entente relative aux procédures de suppléance du personnel enseignant. Le projet que nous présenterons à cet effet en assemblée vise plusieurs objectifs. Au premier chef, il permettrait de remplacer officiellement la procédure désuète de 1996 par un document explicitant clairement les modalités de suppléance actuelles (dont certaines sont décrites dans l'encadré ci-contre).

Nous souhaiterions aussi profiter de l'occasion pour demander une bonification du congé pour maladie ou raisons familiales des enseignant·e·s chargé·e·s de cours. En effet, ces enseignant·e·s n'ont droit à ce chapitre qu'au minimum prescrit par la *Loi sur les normes du travail* : 10 jours par année civile, dont deux seulement sont rémunérés à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, à condition de justifier de trois mois de service continu. Dans le but d'améliorer le sort de nos collègues de la formation continue, nous proposons qu'ils et elles puissent bénéficier sans condition de ces deux jours rémunérés, et que ceux-ci soient rémunérés à 100 % de la rémunération prévue pendant la période d'absence.

LES MODALITÉS DE SUPPLÉANCE ACTUELLES, EN QUELQUES LIGNES

De la 1re à la 3e journée consécutive d'absence : Aucun remplacement n'est prévu pour les trois premières journées d'absence consécutives d'un•e enseignant•e. Pour toute situation exceptionnelle qui nécessiterait le recours à la suppléance pendant cette période (ex. : activités pédagogiques ne pouvant être reportées, comme certains laboratoires ou évaluations sommatives), la coordination départementale demande à la DAEPE d'approuver le remplacement.

À partir de la 4e journée consécutive d'absence : La coordination départementale doit attribuer la charge de remplacement dans le respect de la procédure prévue à la lettre d'entente locale sur le processus d'engagement. Dans l'impossibilité de respecter dans les délais cette procédure prévue, la coordination départementale peut temporairement attribuer la charge de remplacement à un•e enseignant•e du département qui n'a pas de priorité sur celle-ci, selon les règles de régie interne du département, le cas échéant. Dès que possible cependant, elle doit réattribuer la charge de remplacement à l'enseignant•e disponible qui détient la priorité sur charge.

UNE MESURE STRUCTURANTE

Enfin, il serait temps selon nous que le Collège réinvestisse dans la suppléance à l'enseignement régulier, comme c'était le cas avant 2015. Cette année-là, le Collège fait face à de sévères compressions dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement libéral de Philippe Couillard. À l'époque, la rémunération des personnes remplaçantes lors d'une suppléance de courte durée est financée par des ressources du Collège à l'extérieur de la masse salariale. Dès l'année 2015-2016, c'en est fini. La Direction a vu dans l'imputation de ces coûts à la masse salariale un moyen facile de forcer les enseignant·e·s à contribuer à l'effort de guerre. Il faut

dire que c'est une pratique soutenue par la jurisprudence et répandue dans la plupart des collèges.

On parle donc d'une *double imputation :* pendant les cinq premiers jours d'une absence, on tire de la masse salariale autant la rémunération de la personne remplaçante que de la personne remplacée. Comme le Collège reçoit du gouvernement le financement nécessaire pour donner une seule fois les cours concernés, il faut prévoir dans le projet de répartition de la tâche une réserve pour couvrir les coûts de cette deuxième imputation. Cela implique que nous devons nous serrer la ceinture d'environ 3 ou 4 ETC (équivalents temps complet) chaque année, et ce, même si les coupures austéritaires sont derrière nous depuis longtemps.

C'est pourquoi nous demandons que les dépenses liées à la rémunération d'un·e enseignant·e remplaçant·e pendant les cinq premiers jours d'une absence à l'enseignement régulier soient imputées au budget de fonctionnement du Collège, à l'extérieur de la masse salariale. Nous nous doutons que cette demande sera difficile à accueillir par la Direction, puisqu'elle est dans son droit, sur le plan légal, de recourir à la double imputation. Mais est-ce une raison suffisante pour le faire ?

Compte tenu du contexte d'alourdissement de la tâche qui est évoqué dans un autre article de ce *SPECA-Hebdo*, notre demande nous semble particulièrement juste et légitime. Il s'agirait d'une mesure structurante, en ce qu'elle permettrait de donner un peu d'air à tout le monde. En économisant des ressources dans la masse salariale, nous aurions plus de jeu pour réduire la valeur du C, qui détermine pour chaque session la lourdeur de la tâche de l'ensemble des profs. Plus le C est bas, plus une même ouverture de groupe génère de l'allocation dans une discipline. Il est ainsi possible d'embaucher plus de personnes et donc de bénéficier d'une charge collectivement moins lourde[2], ce qui libère du temps pour soutenir nos étudiant·e·s dans leurs apprentissages et pour nous impliquer à l'extérieur de nos cours.

Une formation de qualité commence dans la classe, où elle s'incarne à travers la personne enseignante. En adhérant à notre projet de lettre d'entente sur les procédures de suppléance, le Collège se donnerait selon nous les moyens d'assurer une continuité pédagogique en cas d'absence d'un·e enseignant·e, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, ce qui ne pourrait qu'être bénéfique pour la réussite étudiante. ■

ÉQUIVALENCES ET SUBSTITUTIONS DE COURS

Le Collège peut accorder une équivalence ou une substitution de cours lorsqu'un•e étudiant•e démontre que sa formation antérieure lui a déjà permis d'atteindre les objectifs du cours en question. Selon la procédure prévue à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* du Collège, toute nouvelle demande d'équivalence ou de substitution est acheminée à la coordination départementale concernée, puis analysée par le comité des équivalences et des substitutions du département. Jusqu'à maintenant, le personnel enseignant effectuait ces tâches « sur le bras », mais la convention collective 2020-2023 prévoit enfin une rémunération au taux horaire pour les activités autres que l'enseignement, et ce, à partir du 1er juillet 2021. Nous cherchons donc à négocier avec la Direction une façon de verser cette rémunération qui soit à la fois simple sur le plan administratif et équitable entre les individus. Pour préparer le projet de lettre d'entente qui vous sera également présenté lors de l'assemblée générale du 1er décembre, nous avons d'abord sondé les RCD pour bien comprendre ce qu'impliquent les tâches liées à l'évaluation des demandes d'équivalence et de substitution dans les différents départements. Plus récemment, nous avons obtenu l'assurance de la Direction qu'elle financerait cette rémunération à partir de son budget de fonctionnement, à l'extérieur de la masse salariale. Maintenant, à vous de nous dire ce que vous en pensez !

2. Prenons l'exemple (réel) d'une ouverture de 91 groupes dans la discipline de Philosophie. Un C d'une valeur de 39 permet à la discipline d'obtenir une allocation pour l'enseignement d'environ 22,5 ETC session (l'équivalent de 22 profs et demi à temps complet pour la session). Si le C est plutôt de 38,3, la même ouverture de groupes générera plus d'allocation, soit environ 23 ETC session. Le département aura donc une demi-charge de plus à offrir à un•e enseignant•e, allégeant du même coup la tâche des autres enseignant•e•s.

NÉGO 2023

Négociations du secteur public : face à un nouveau contexte, de nouvelles alliances ?

Par PHILIPPE DE GROSBOIS
Enseignant de sciences sociales

À QUOI BON AVOIR DE BONNES AUGMENTATIONS DE SALAIRE DANS NOTRE PROCHAINE CONVENTION SI CELLES-CI SONT ENGLOUTIES PAR LA HAUSSE AFFOLANTE DU PRIX POUR SE LOGER ?

Les négociations du secteur public ont maintenant été lancées : nos demandes ont été déposées en octobre dernier. On le sait, l'enjeu des salaires est absolument central cette fois-ci, alors que les hauts taux d'inflation font vivre un appauvrissement non seulement aux employé·es du secteur public, mais à l'ensemble de la population. À ce titre, n'y a-t-il pas là une opportunité de bâtir des ponts entre nos revendications et celles d'autres mouvements et organisations de la société ?

Les négociations du secteur public les plus réussies sont généralement celles qui ont réussi à inscrire leur bataille dans un contexte social et politique plus large. Souvent, la manière d'opérer ce lien se fait en mettant en lumière le rôle des services publics (éducation, santé, services sociaux, etc.) dans une société se voulant égalitaire et démocratique. Il s'agit donc de montrer que des services publics forts et bien financés bénéficient à l'ensemble de la société.

Dans les meilleurs cas, le renouvellement de nos conventions collectives est vu comme l'occasion de revendiquer un renforcement de l'État social et une meilleure redistribution de la richesse. Cela donne un sens beaucoup plus profond à la mobilisation des syndiqué·es, tout en allant chercher un appui plus senti de la part du reste de la population. Mais pour faire de véritables gains, il faut parvenir à amener le gouvernement à sortir de son cadre financier. C'est pourquoi il est nécessaire de se mobiliser non seulement en front commun syndical, mais aussi en alliance avec d'autres mouvements sociaux et citoyens.

En 2015, les politiques d'austérité du gouvernement Couillard ont paradoxalement facilité ce travail d'articulation entre le front syndical et le front social. Il était aisé de voir, par exemple, que le mouvement « Je protège mon école publique » et les négociations du secteur public ramaient dans le même sens. En 2022 et bientôt 2023, alors que le système de santé est sur la corde raide et que plusieurs de nos écoles tombent en ruines, le mouvement syndical aurait grandement intérêt à articuler nos revendications à des demandes sociales plus larges.

Par ailleurs, l'enjeu de l'inflation des derniers mois demande lui aussi une analyse globale. Penchons-nous par exemple sur le problème de la spéculation immobilière et de la crise du logement : **à quoi bon avoir de bonnes augmentations de salaire dans notre prochaine convention si celles-ci sont englouties par la hausse affolante du prix pour se loger ?**

Au-delà de cette question de principe, il y a aussi un intérêt stratégique à développer notre analyse en ce sens. La crise du logement est un dossier maintenant bien connu au Québec, et que plusieurs vivent de manière très concrète au quotidien. Le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain), qui regroupe des associations de locataires d'un peu partout au Québec, dispose de fortes capacités de mobilisation et a développé un discours politique aiguisé sur la question.

SERAIT-IL POSSIBLE, PAR EXEMPLE, D'ORGANISER DES MANIFESTATIONS CONTRE LA « VIE CHÈRE », QUI REGROUPERAIENT LE FRONT COMMUN SYNDICAL, LE MOUVEMENT POUR LE DROIT AU LOGEMENT, ET LES CITOYEN•NES DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE ?

Photo : unsplash.com/@max_thehuman

Bien sûr, les demandes syndicales ont déjà été déterminées ; il est donc trop tard pour inclure cette question dans nos cahiers de demandes. De toute manière, les dirigeant·e·s syndicaux sont souvent très réticent·e·s à inclure des demandes à caractère plus « social » dans nos revendications (bien que les négociations de 2020 incluaient, à la CSN, une demande à l'effet d'amener la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) à retirer ses investissements dans les énergies fossiles).

Mais au-delà des demandes formelles, comment souhaitons-nous que le discours syndical soit articulé dans le cadre de ces négociations ? Quel type d'alliances pouvons-nous nouer autour de réalités communes ? Serait-il possible, par exemple, d'organiser des manifestations contre la « vie chère », qui regrouperaient le front commun syndical, le mouvement pour le droit au logement, et les citoyen·ne·s de manière plus générale ?

Les négociations que l'on mène de manière corporatiste, en défense de nos intérêts les plus particuliers, sont généralement les moins efficaces. On nous place les un·e·s contre les autres et on entretient la division. Nos conditions de travail dans les services publics, les conditions dans lesquelles les citoyen·ne·s peuvent bénéficier des services publics, et les conditions de vie de la population dans son ensemble ne sont pas des enjeux séparés entre eux. Lorsqu'on les pense ensemble, et lorsqu'on agit ensemble, on peut aller plus loin et avoir de meilleures chances de faire des gains véritables et durables. ■

FORMATION

Quiz sur la procédure d'assemblée

Par LAURENCE DAIGNEAULT DESROSIERS
Enseignante en français et lettres

La démocratie est une grande force au sein du mouvement syndical, donnant légitimité et puissance à nos revendications. Pour maintenir la qualité des délibérations et l'intégrité des prises de décision, le SPECA utilise presque intégralement le *Code des règles de procédure de la CSN* (et non le *Code Morin*). Testez vos connaissances en la matière ! Et si vous découvrez en vous un·e *Jedi* de la procédure, manifestez-vous ! Le SPECA est toujours intéressé par de nouvelles candidatures pour la présidence d'assemblée…

1 **Sur laquelle des propositions suivantes peut-il y avoir une discussion ?**

A) L'ordre du jour.
B) La question préalable.
C) Le laisser sur table (dépôt).
D) La proposition d'ajournement.

Cliquer pour dévoiler la réponse

2 **Quelle procédure permet à un·e membre d'interrompre la parole de quelqu'un qui parle pendant son tour de parole ?**

A) La question préalable.
B) Le commentaire ad hoc.
C) Le point d'ordre.
D) L'appel à la moustache de Michel Chartrand.
E) Aucune procédure ne le permet.

Cliquer pour dévoiler la réponse

3 **Lorsqu'une discussion s'éternise et qu'on souhaite y mettre fin pour passer directement au vote, quelles sont les conditions qui doivent être respectées pour que la fameuse question préalable (« Êtes-vous prêts à passer au vote ? ») soit recevable ?**

A) La personne qui demande que la question préalable soit posée ne doit pas avoir proposé ni appuyé la proposition débattue.
B) Elle ne doit pas avoir parlé lors de la discussion sur la proposition.
C) Au moins cinq personnes doivent avoir pris la parole sur la proposition.
D) Toutes ces réponses – on ne niaise pas avec le débat !

Cliquer pour dévoiler la réponse

4 **Parmi les suivantes, laquelle n'est PAS une condition pour pouvoir débattre d'une proposition ?**

A) La proposition doit être formulée clairement et fournie par écrit au besoin.
B) La proposition doit être faite pendant un point à l'ordre du jour (autre qu'un point d'information).
C) La proposition doit avoir été soumise à l'avance.
D) La proposition doit être proposée et appuyée.

Cliquer pour dévoiler la réponse

COMITÉ DE RÉDACTION DU *SPECA-HEBDO* :
JEAN-FRANÇOIS DORVAL, CAROLINE JOLY, ELSA MYOTTE ET DAVID SCHWINGHAMER

5 **Pour lequel de ces votes les deux tiers des voix exprimées sont-ils nécessaires ?**

A) La question préalable.
B) Le laisser sur table (dépôt).
C) La contestation d'une décision de la présidence.
D) Toute décision pouvant nuire directement ou indirectement à l'approvisionnement du SPECA en petites douceurs.

Cliquer pour dévoiler la réponse

6 **Parmi les suivants, lequel n'est PAS un pouvoir de la présidence ?**

A) Suggérer l'emploi d'une procédure à un membre qui fait une intervention.
B) Imposer une décision de procédure à l'assemblée.
C) Interrompre une personne pendant son tour de parole.
D) Retirer le droit de parole à une personne qui persiste à s'écarter de l'ordre du jour.
E) Voter en cas d'égalité des voix.

Cliquer pour dévoiler la réponse

7 **Soit la proposition suivante : « Que le SPECA adopte une motion de félicitations à l'égard de l'autrice de ce quiz. » Un amendement peut-il remplacer « félicitations » par « blâme » ?**

A) Oui.
B) Non, on ne peut pas changer l'intention d'une proposition.
C) Non, mais il serait possible d'amender pour qu'on lise « de ce *lamentable* quiz » afin d'offrir de belles félicitations passives-agressives.
D) Je ne veux pas me prononcer, je n'ai pas lu le quiz avec tout le sérieux qu'il mérite.

Cliquer pour dévoiler la réponse

8 **Soit la proposition suivante : « Que le SPECA invite ses membres à arborer une moustache lors du prochain événement social. » Un amendement est proposé afin que la proposition se lise ainsi : « Que le SPECA invite ses membres à arborer une moustache *à la Chartrand* lors du prochain événement social. » Quels sont les sous-amendements possibles ?**

A) Ajouter « Michel » avant « Chartrand ».
B) Ajouter « Simonne Monet- » avant « Chartrand » (et au yab' le réalisme historique et l'exclusivité du port de la moustache).
C) Remplacer « moustache » par « tenue ».
D) Ajouter « fièrement » après « arborer ».

Cliquer pour dévoiler la réponse

9 **Parmi les affirmations suivantes au sujet du vote secret, laquelle est FAUSSE ?**

A) Un vote de grève doit toujours être secret.
B) Le vote doit être secret pour se prononcer sur une entente de principe dans le cadre du renouvellement de la convention collective.
C) Les votes pour élire les membres de l'exécutif doivent être secrets.
D) Le vote doit être secret lors d'une assemblée générale sur tout autre sujet dès qu'un membre en fait la demande.

Cliquer pour dévoiler la réponse

Les règles et les pratiques évoluent avec le temps ! Au SPECA, la présidence d'assemblée n'a pas toujours été exercée par un membre hors-exécutif, mais c'est une pratique qui s'est depuis étendue, notamment au regroupement cégep et, depuis cette année, au Conseil central. Autre exemple : certaines instances privilégient une alternance de prise de parole homme/femme. ■

ACTIVITÉS SOCIALES

Souper automnal (huitres à volonté)

Vous avez participé en grand nombre au souper automnal qui a eu lieu le jeudi 10 novembre dernier au Café qu'on sert !

En effet, 1 900 huitres et 70 repas ont été consommés par 125 personnes durant la soirée.

Bien arrosées par la bière, le vin et les autres consommations, les 19 caisses d'huitres ont été englouties en moins de deux heures !

Selon des témoignages transmis à Suzie : « *Elles étaient petites, difficiles à ouvrir, mais ça en valait la peine, car elles étaient délicieuses !* ». ■

Photos: Jean-François Dorval

Jeudi 1er décembre à 14 h 15
Cafétéria du bloc G

AG

Suivi sur
les processus
D'ACTUALISATION

Négociations
locales et projets
de **LETTRES
D'ENTENTE**

Utilisation des
surplus du
**BUDGET
SYNDICAL**

GOÛTER LÉGER
servi dès **14 H**

SPECA
Syndicat du personnel enseignant
du Collège Ahuntsic